

## Le premier EMS totalement régional

La Résidence Plantzette sera le premier EMS totalement régional, c'est-à-dire que pour la première fois, toutes les communes du district de Sierre seront partie prenante dans la création d'un EMS, une démarche d'ensemble pour répondre au défi du vieillissement de la population.

## Un EMS pilote en Valais, pour une prise en charge optimisée des aînés

Mais la grande innovation, c'est que les communes ne se limitent pas à être les propriétaires de la Résidence Plantzette : elles en seront aussi, toutes ensemble, les exploitantes. Car une fois les travaux terminés, l'association ProjetSanté, en sa qualité de propriétaire de l'immeuble et de maître d'œuvre de la transformation, remettra les clés de la Résidence Plantzette au Centre médico-social région de Sierre (CMS) qui aura pour mission d'exploiter l'établissement.

Pourquoi un tel locataire ? Parce que cette solution permettra d'offrir une meilleure coordination de la prise en charge des personnes âgées en perte d'autonomie. Des services de maintien à domicile à l'entrée en home, le CMS assurera le suivi qui garantira à chacun, selon l'évolution de ses besoins, la bonne prestation au bon moment!

## Une solution prometteuse

Le CMS région de Sierre a déjà intégré des solutions novatrices, comme les fameux «Domino», dans la chaîne des prises en charge et services proposés aux aînés ; le projet d'y ajouter un EMS s'inscrit pleinement dans les objectifs de la planification cantonale des Soins de Longue Durée 2016-20 qui demande de « développer un modèle d'intégration régionale des prestations afin d'améliorer la coordination ».

Un exemple de retombée positive attendue de ce nouveau modèle d'exploitation : aujourd'hui, 30% seulement des personnes âgées passent directement du domicile à un EMS, 70% des entrées en EMS se faisant via l'hôpital. Or les lits de soins aigus sont trop chers, et peu adaptés aux besoins des aînés en attente d'une place dans un EMS. Le projet-pilote en Valais d'intégrer un EMS dans un CMS devrait réduire le nombre de ces transits inappropriés par l'hôpital, ce qui sera tout bénéfice pour le bien-être des personnes âgées concernées, et pour les finances publiques.